

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Direction de la Recherche et de l'Ingénierie de la Formation

Examen de Passage – Session juin 2011
Cours du Jour

Filière : Technicien Spécialisé en Gestion des Entreprises

Niveau : Technicien Spécialisé

Durée : 5 heures.

Epreuve : Synthèse 1

Barème : 120 Points

Document(s) et Matériel(s) autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome

Document remis au candidat :

L'examen comporte deux épreuves, composée chacune de plusieurs dossiers indépendants.

Conseils pour la réussite de votre examen :

- Procéder à la pagination des pages des copies de réponse
- Commencer vos réponses à partir de la deuxième page
- Reproduire le tableau suivant sur la première page de votre feuille de réponse :

Epreuve	Dossier	Note Dossier
Partie 1	Dossier 1 : Marketing	/ 20
	Dossier 2 : Environnement de l'entreprise	/10
	Dossier 3 : Fiscalité de l'entreprise	/ 10
Total partie : 1		/40pts
Partie 2	Dossier 4 : Opérations courantes	/ 30
	Dossier 5 : Travaux de Fin d'Exercices	/40
	Dossier 6 : Traitement des salaires	/ 10
Total partie : 2		/80pts

Dossier 1 : (20points)

La Société **MEAT MAROC** a été fondée en Juillet 2010 par des professionnels de restauration à Casablanca, elle a introduit au Maroc un concept nouveau : **la viande BIO de dinde blanche**.

L'investissement s'élève à 250 millions de dirhams et a permis d'acquérir un dispositif de production moderne équipé de :

- Une unité d'élevage entièrement automatisée sur une superficie de 50 hectares.
- Un abattoir de 1200 m² répondant aux normes sanitaires et technologiques les plus avancées.
- Une unité de traitement des eaux usées et un système de nettoyage par eau recyclée.

La société **MEAT MAROC** développe et commercialise trois gammes de produits sous la marque « **MEAT BLANC** » :

- Une gamme de viande fraîche
- Une gamme de viande congelée
- Une gamme de charcuterie

Les produits de l'entreprise sont présents dans les grandes et moyennes surfaces, mais aussi dans les boucheries-charcuteries. Le concept nouveau par rapport aux habitudes de consommation des marocains, qui ont une alimentation basée essentiellement sur la viande rouge, a du mal à percer sur le marché de l'alimentation. De plus, le prix du produit « **MEAT BLANC** » est variable d'un point de vente à un autre, en grande surface ou en boucherie, chacun pratiquant les prix qui conviennent le mieux à sa clientèle et à sa zone de chalandise.

L'entreprise a, jusqu'à présent, procédé par tâtonnement pour connaître sa clientèle, elle dispose des informations suivantes : la viande de dinde est un produit destiné à un public citadin et le produit est considéré d'un bon rapport qualité/prix. La cible prioritaire est constituée des consommateurs finaux et en particulier des femmes, qui font en majorité les achats des produits alimentaires dans les foyers, Mais elle vise également une cible secondaire constituée par les boucheries, les laiteries, les snacks ainsi que les points de restauration rapide.

Les dirigeants savent que le marché se développe, mais ils n'ont pas de données exactes, ni d'informations fiables pour prendre des décisions sur le court et moyen terme. Lors d'une réunion, le Directeur Général a proposé de mener une campagne de communication pour soutenir le lancement du produit.

Travail à faire :

- 1) Définir les mots : gamme, marque, habitudes de consommation et zone de chalandise. (4 pts)
- 2) Quelle est la branche d'activité de la Société **MEAT MAROC** ? (1 pt)
- 3) a- Quelle est la cible visée par la société ? (1 pt)
b- Quels sont les critères de segmentation dans le domaine d'activité de la société ? (2 pts)
c- Déterminer les segments cibles de la société **MEAT MAROC**. (1 pts)
- 4) a- Définir le marché potentiel de la société ? (1 pts)
b- Dans quelle phase de cycle de vie se trouve le produit- **MEAT BLANC** ? Justifier votre réponse. (3pts)
c- Quelle politique de prix doit adopter **MEAT MAROC** dans cette phase? Justifier votre réponse. (3pts)
d- Quel est le canal de distribution choisi par **MEAT MAROC** ? Pourquoi ce choix ? (2 pts)
- 5) Proposer un plan de communication qui soutient le lancement du produit. (2pts)

Dossier 2 : (10 points)

I- Répondez aux affirmations suivantes par vrai ou faux. (5 points)

En reportant uniquement sur votre copie le **N° de la proposition et votre réponse**

	Propositions	Vrai	Faux
1	La valeur ajoutée est la richesse créée par l'entreprise		
2	Le secteur tertiaire regroupe les entreprises qui transforment les matières premières en produits finis		
3	Une branche d'activité appartient toujours à un secteur d'activité		
4	Les coopératives ne peuvent pas avoir d'activité marchande		
5	Dans la structure staff and line un subordonné ne reçoit d'ordre que d'un seul chef opérationnel		
6	Dans la structure matricielle le travail est organisé en petite équipe		
7	Dans la société en commandite simple tous les associés sont gérants		
8	Une SA peut être dirigée par un PDG et un conseil d'administration		
9	La polyvalence des hommes est un des principes du taylorisme		
10	La formation continue donne aux individus un niveau de formation qui détermine en partie le type d'emplois auxquels ils peuvent accéder		

II - Monsieur REDA entrepreneur de transport routier, dispose d'un camion de 10 tonnes qu'il conduit lui-même et d'un petit local qui lui sert de bureau. Son épouse assure la permanence téléphonique et la tenue de la comptabilité.

La valeur de la petite entreprise est estimée à 600.000 Dh. Les affaires se développant, M. REDA envisage l'achat d'un camion supplémentaire d'un montant de 300.000 Dh mais il ne dispose que de 100.000 Dh de réserve. Pour financer ce qui lui manque, il a recours à son frère AMINE et à sa tante JALILA pour 100.000 Dh chacun. Ceux-ci n'acceptent cependant d'avancer les fonds que s'ils deviennent associés. Pour cela, M. REDA va devoir constituer une société.

Travail à faire :

- 1- Peut-on qualifier l'achat d'un camion « d'investissement » ? si oui de quel investissement s'agit-il? (1 point)
- 2- Quelle est la forme juridique qui vous semble la mieux adaptée à la société de M. REDA ? Justifiez votre réponse. (2 points)
- 3- Quelles autres solutions auraient pu être choisies par M. REDA plutôt que l'augmentation du capital par apports nouveaux ? (2 points)

Dossier 3 : (10 points)

Stagiaire au sein de la société FLOUFLOU, le chef comptable veut s'assurer de vos connaissances en fiscalité avant de vous confier le dossier de préparation de la déclaration de la TVA du mois de janvier, il vous demande de lui à ce propos de lui :

I. Expliquer le sens des termes suivants : (4 points)

- Impôt direct ;
- Recouvrement de l'impôt ;
- Fraude fiscale ;
- Liquidation d'impôt.

II. Sachant que la société opte pour le Régime de Débit et que les achats de toute nature sont réglés au comptant. On vous communique les éléments suivants : (6 points)

Le détail des opérations de décembre 2010 et Janvier 2011:

Opérations	Décembre	Janvier
- Ventes de m/ses :		
* * au taux 20 %	120.000 Dh	60.000 Dh
* * au taux 07 %	50.000 Dh	30.000 Dh
- Autres charges :		
* * au taux 20 %	60.000 Dh	70.000 Dh
* * au taux 07 %	24.000 Dh	30.000 Dh
-Achat d'immobilisations	30.000 Dh	25.000 Dh

Travail à faire :

1. Expliquer les deux situations relevant du champ d'application de la TVA : (2 points)
 - Opérations hors champs d'application
 - Opérations exonérées avec droit de déduction
2. Etablir la déclaration de la T.V.A pour le mois de Janvier 2011.(2 points)
3. Comptabiliser la déclaration de la T.V.A pour le mois de Janvier 2011 (2 points)

Dossier 4: (30 points)

L'entreprise « **SAFITEX** », spécialisée dans la confection et la commercialisation des vêtements, est sur le point de terminer son exercice comptable 2010. Cependant quelques documents relatifs aux opérations des mois de novembre et décembre 2010 n'ont toujours pas été enregistrées.

01/11 : Achat de matières premières au fournisseur « **BIOTEX** » ; facture F11, le montant brut s'élève à 25000 Dh, remise 4%, TVA 20%. Le règlement de la facture s'effectue par traite N°68 tirée sur le client Salim le 30/10 d'un nominal de 20000Dh, le reste par chèque N°325.

03/11 : Vente de produits finis à la société « **SABEX** » ; facture V22, le montant brut est de 66000 Dh, remise 10%, escompte de règlement 2%, TVA 20%. Port (assuré par les propres moyens de SAFITEX) 400 Dh HT. Le net de la facture est payable à 30 jours.

08/11 : Retour sur les ventes de la facture V22 : Montant brut : 13000 Dh ; l'avoir correspondant AV20 est adressé le jour même au client « **SABEX** ».

09/11 : Tiré sur le client « **SABEX** » une traite N° **L45** à échéance le 28/12 pour le règlement du solde, acceptée le même jour.

10/11 : Reçu la facture F50 relative à l'achat de matières premières, du fournisseur « **TEX SERVICE** » le montant brut : 64000 Dh, remise 5% ; TVA 20% port : 342 TTC assuré par la CTM ; emballages consignés 45 caisses à 15 Dh HT l'une (une avance a été versée le 30/10 de 11000 par chèque) le règlement du net est à 30 jours.

12/11 : Reçu avis de crédit relatif à la remise à l'escompte de la lettre de change N° **L45**

- Taux d'escompte : 12%
- Commission 40 Dh HT, (date effet le 10/11, TVA10%)

15/11 : Reçu la facture d'achat du matériel de production chez la Sté « **SABOUR** » :

Brut : 32500 Dh HT ; frais de montage : 1250 Dh; frais d'installation : 1050 Dh TVA 20%. Un acompte de 5000 Dh ayant été versé à la commande en espèces, règlement du solde par acceptation de la traite N° **215** domiciliée au Crédit du Maroc et échéant le 28/12.

20/11 : Retour au Frs « **TEX SERVICE** » 40 caisses consignées : 25 sont reprises au prix de consignation, 15 sont reprises au prix de 12 Dh en raison de leur mauvais état, et le reste est gardé par l'entreprise.

24/11 : Règlement par chèques bancaires :

- Quittance d'eau et d'électricité 1950 Dh HT (chèque bancaire N° 327)
- Note de téléphone 1600 Dh HT (chèque bancaire N° 328)
- Salaires 23000Dh (chèque bancaire N° 329)

26/11 : Reçu avis de débit de la banque relatif à l'annuité de remboursement de l'emprunt contracté

- Principal 12000 Dh
- Intérêts 880 Dh TTC (TVA 10%)

29/12 : L'entreprise est avisée par sa banque que la lettre de change N° L45 est revenue impayée, les frais d'impayés s'élèvent à 50 Dh TTC. (TVA 10%)

31/12 : Le client SABEX accepte le renouvellement de cette lettre de change au 25/01 avec les conditions suivantes : Intérêt de retard 15% l'an, transfert de charges de l'impayé, timbre fiscal 10 Dh, frais de correspondance 10 Dh.

Travail à Faire :

1. Présenter les factures V22 et F50 (06 points)
2. Enregistrer les opérations ci-dessus au journal avec les calculs justificatifs. (24 points)
(2 points par opération comptable)

Dossier 5 : (40 points)

L'entreprise « SAFITEX » a été créée le 01/01/2006, Elle procède le 31/12/2010 à la clôture des comptes. Les informations vous permettant de déterminer les régularisations d'inventaire vous sont transmises ci-après.

A- Immobilisations amortissables :

EXTRAIT DE LA BALANCE AVANT INVENTAIRE AU 31/12/2010

COMPTES	SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS
Bâtiments	200 000	
Matériel et outillage	226 000	
Matériel de transport	320 000	
Matériel informatique	118 000	
Amortissements des bâtiments		40 000
Amortissements matériel et outillage		80 650
Amortissements matériel de transport		256 000
Amortissements matériel informatique		61 350

Toutes les immobilisations ont été acquises lors de la création de l'entreprise sauf :

- Une machine outil acquise le 1/10/2009 pour 26 000 Dh et qui a été mise hors service à cause d'une panne irréparable le 30/08/2010. (**aucune écriture n'a été enregistrée**).
- Un micro-ordinateur acquis le 1/7/2009 pour 18 000 Dh et qui a été cédé le 30/05/ 2010 pour une valeur de 3 000 Dh à crédit. (**aucune écriture n'a été enregistrée**)

NB : L'entreprise pratique l'amortissement constant

B - Le porte feuille des titres de l'entreprise comprend :

Titres	Nature	Nombre	Valeur à l'achat Dh	Provision au 31/12/09 Dh	Ventes au cours de 2010	Prix de vente Dh	Cours au 31/12/2010 Dh
-AMS	Titres de participation (actions)	225	157	1125	100	175	200
-OTAX	Titres de placement (actions)	16	135	80	10	140	170

NB : aucune opération de cession n'a été enregistrée

C- Données relatives aux créances douteuses au 31/12/10 :

Clients	Créances TTC-Dh	Provision. 2009(Dh)	Recouvrement 2010(Dh)	Observations
FAWZI	16 050	1 000	3 000	Insolvable
BADR	21 000	2 000	3 000	Recouvrement général de 60% du solde
DRISS	18 000	4 300	6 000	Provision possible 4 000Dh
MOUNIR	32 500		2 500	Nouveau client douteux- perte 20%
TALAL	42 000	-	-	Insolvable

NB : Seules les opérations de recouvrement ont été enregistrées au journal de l'entreprise.

D - Régularisation des charges et des produits :

- Une livraison de 12 000 Dh HT de marchandises a été effectuée le 28/12/10, la facture n'est pas encore établie au 31/12/10.
- L'entreprise a subi un contrôle fiscal, elle estime à 70 000 Dh les pénalités qui lui seront réclamées par l'administration fiscale.
- Une prime annuelle d'assurance échéant au 31/03/2011 a été payée le 01/04/10, montant 3500 Dh.
- Il reste à accorder 1 200 Dh HT de ristournes sur les ventes de marchandises, l'avoir correspondant n'a pas été établi.
- Des fournitures de bureau (non stockées) de 790 Dh n'ont pas été utilisées durant l'exercice.
- Les stocks au 31/12/10 sont : Matières premières 154 000Dh ; Produits finis 138000Dh.

Travail à faire :

- 1) Enregistrer au journal les écritures de régularisation et les dotations de l'exercice 2010 (18pts)
- 2) Présenter le tableau des titres et enregistrer les opérations nécessaires au journal (6pts).
- 3) Présenter le tableau des créances et enregistrer les opérations nécessaires au journal (10pts)
- 4) Comptabiliser les écritures de régularisation des charges et des produits au 31/12/2010. (6pts)

Dossier 6 : (10 points)

M. « KARIM » employé au sein de la société, veut vérifier l'exactitude des retenues prélevées sur son salaire. Il vous communique le détail de sa rémunération :

- Salaire de base : 7 800 Dh
- Logement (avantage en espèces) : 1 500 Dh
- Frais de déplacement justifiés : 900 Dh
- Ancienneté : 8 ans
- Il cotise à la CIMR au taux de : 6%
- Il cotise à la CNSS et AMO aux Taux en vigueur
- Il a une opposition (d'après la décision du tribunal) de 800 Dh par mois.
- M .KARIM est marié et père de 2 enfants dont l'ainée est âgée de 19 ans.

Travail à faire :

- 1-Présenter la formule de calcul de l'IR sur salaire. (5 points)
- 2-Sachant que l'IR dû par KARIM est de 988.73 Dh, Présenter son bulletin de paie (2points)
- 3-Comptabiliser le bulletin de M. KARIM (3points)

NB. Par convention la société calcule les cotisations complémentaires sur le SBI.